

# LES CONDITIONS DE PARTICIPATION à la Croisière Voile & Handi'cap



## ⇒ L'INSCRIPTION

Chaque participant doit renseigner un bulletin d'inscription soit à titre individuel soit au titre d'un établissement/service.

➤ **Important :** Les inscriptions à titre individuel seront prioritaires pour la sortie en mer du samedi

Ce bulletin d'inscription doit être adressé **au plus tard le 09 juillet** avec votre règlement et la fiche de liaison médicale à :

« VOILE ET HANDICAP, ASSOCIATION SILLAGE, 28 Rue de Normandie, 44600 SAINT NAZAIRE »

**Attention :** L'inscription peut être annulée par le participant uniquement pour des raisons médicales

L'inscription sera confirmée à chaque participant/établissement/service par un mail ou un appel téléphonique

## ⇒ RESPONSABILITES

### ☞ Objets personnels :

L'organisation Voile & Handicap de l'Association SILLAGE ne prend pas en charge la perte, vol ou détérioration d'équipement personnel (téléphone, fauteuil roulant, appareil photo...) qui est sous l'unique responsabilité du participant.

### ☞ Droit à l'Image

Les Droits de fixation, reproduction, communication et exploitation des images recueillies sont fixés aux termes de l'article L 212.3 du code de la propriété intellectuelle.

Dans ce cadre réglementaire, chaque participant accepte d'être photographié et/ou filmé dans le cadre de ce Week-End Croisière et cède gratuitement ses droits sur la totalité des images enregistrées lors de sa prestation, fixées sur quelque support que ce soit (clé USB, CD-ROM, mémoire d'ordinateur, site Internet par exemple).

➤ **Toute opposition personnelle à la mise en œuvre de ce droit à l'image devra être explicitement signalée lors de l'accueil**

### ☞ Sécurité médicale

La Fiche de liaison médicale doit être renseignée pour chaque participant afin de garantir au mieux les conditions de sécurité.

## ⇒ ORGANISATION

**Horaire d'accueil : 9h00** sur le site du port de plaisance de PORNICHET le samedi et dimanche matin pour l'enregistrement des participants, l'information pour la répartition sur les bateaux et un petit déjeuner avant le départ en mer.

L'embarquement d'un groupe sur le même bateau ne peut pas être garanti

A titre individuel comme pour les groupes, chaque participant doit **apporter son pique-nique individualisé** pour le déjeuner qui sera pris sur le bateau.

Une tenue vestimentaire adaptée à une sortie en mer (vêtements imperméables et chauds) est indispensable

Pour des situations spécifiques, une proposition d'hébergement pour la nuit du samedi à dimanche peut être éventuellement possible. Il convient alors au participant concerné de le préciser lors de la confirmation de l'inscription.

Il est possible, sous réserve de places disponibles, d'inviter une personne au repas du samedi soir, non participante à la sortie mer : **cout du repas invité : 20€**

**Contact Organisation Voile & Handi'cap :** Jusqu'au 24 juillet : Tel : 02.40.22.58.45  
du 25 juillet au 13 septembre : Tel : 06..... Mail : [association.sillage@orange.fr](mailto:association.sillage@orange.fr)